

Syndicat Départemental d'Electricité des Hautes-Pyrénées

Débat d'Orientation Budgétaire 2014 – Conseil syndical du 20 décembre 2013

Version validée par le Bureau syndical du 13 décembre 2013

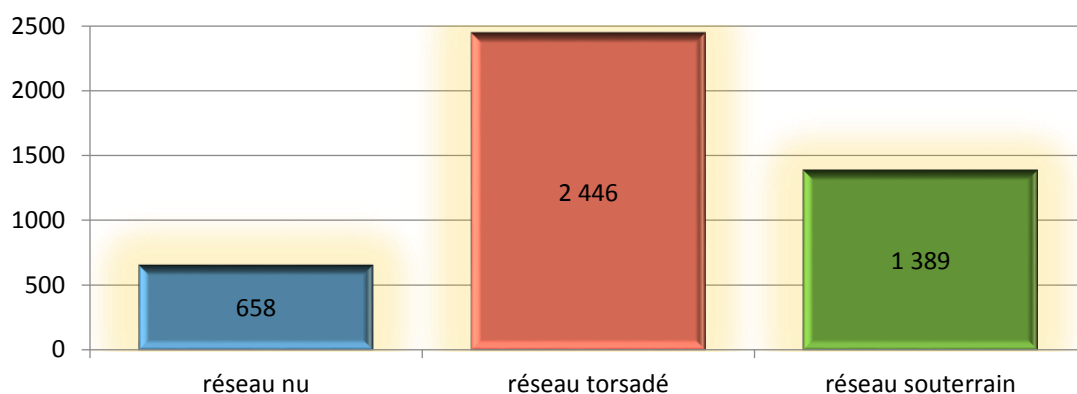
Article L2312-1

...Dans les communes (et établissements publics administratifs) de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal (syndical) sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur ...

1- Situation des réseaux d'électricité et d'éclairage public du département des Hautes-Pyrénées

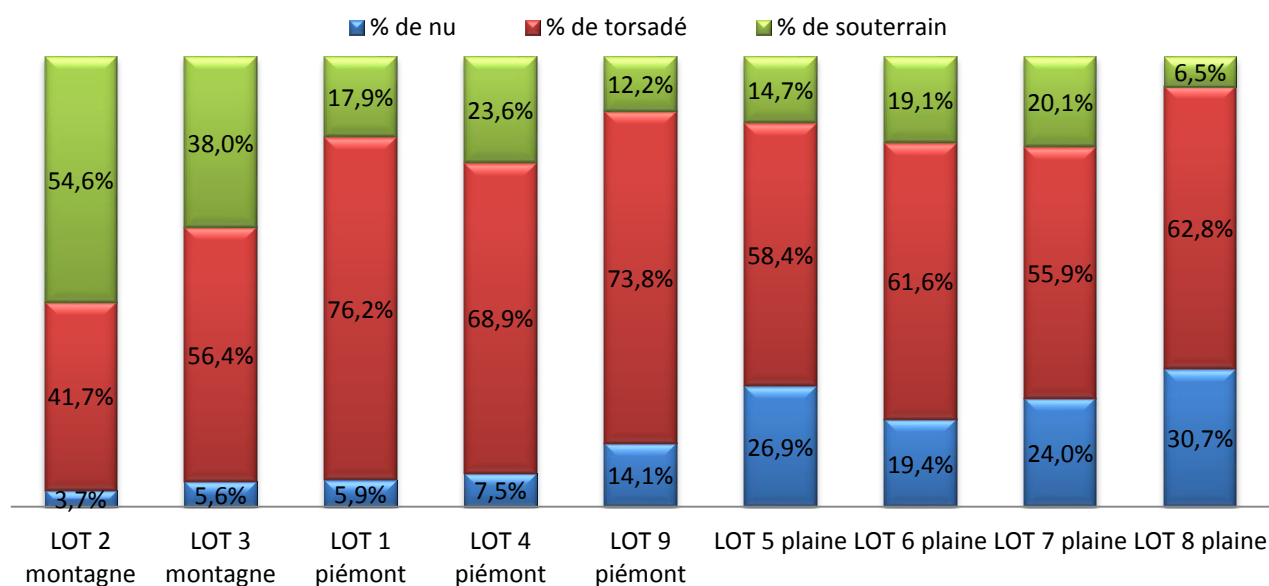
1 -1 – situation des réseaux d'électricité

Répartition en km du réseau Basse-Tension, par type de câbles



54,5% de torsadé, 31% de souterrain et encore 14,5% de fils nus

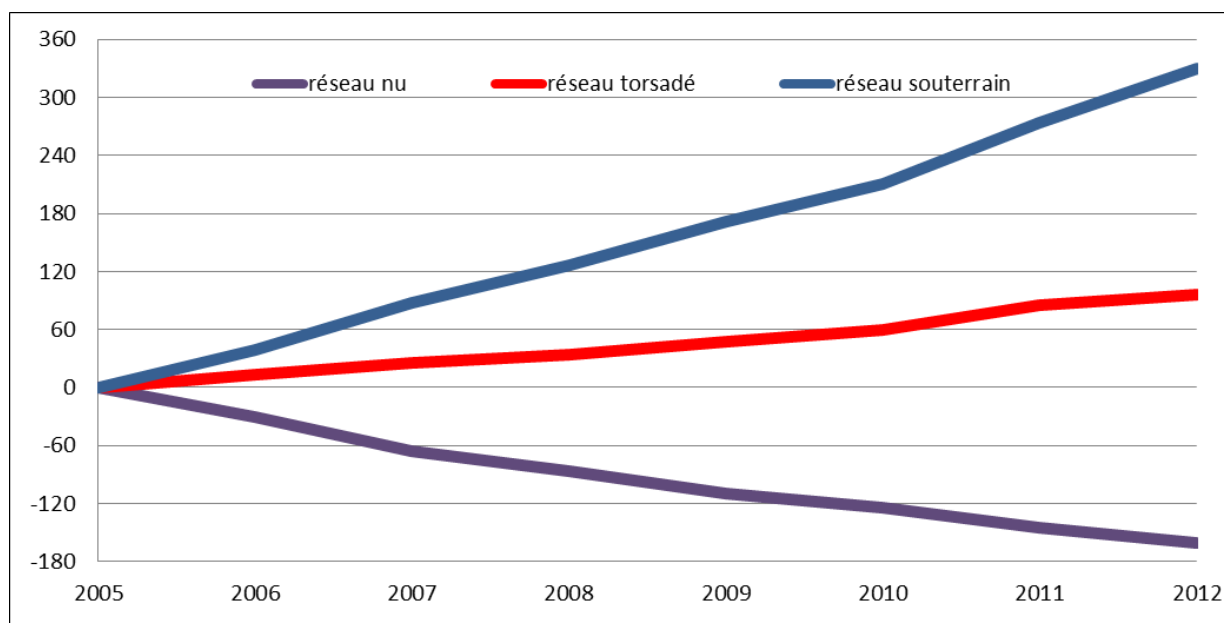
Répartition géographique



Sur les lots de plaine, la proportion de fils nus varie encore entre 20 et 30%, alors qu'en montagne ou sur le piémont, les fils nus ont pratiquement disparus pour des raisons climatiques ou géographiques (neige, vent, pentes...).

La zone de montagne a également bénéficié d'une mise en souterrain importante pour améliorer l'esthétique dans les zones classées ou à fort attrait touristique.

Evolution en km du réseau Basse-Tension sur les 7 dernières années (augmentation ou diminution)



Pour résorber les fils nus, il faudrait 29 ans au rythme des 7 dernières années et 23 ans si l'on se base uniquement sur les 3 dernières années.

Les fils nus sont majoritairement remplacés par du torsadé ou simplement déposés (quand les bouclages de postes ne sont pas nécessaires)

L'augmentation du réseau torsadé liée au remplacement des fils nus est atténuée par l'enfouissement dans les centres bourgs. Une part importante de l'augmentation du souterrain est également liée au fait que les communes choisissent cette technique pour réaliser les extensions du réseau.

1-2 Eclairage public - Bilan de la mise en place du suivi par système d'information géographique

Le SDE gère actuellement **42 362 points lumineux** au titre de l'entretien.

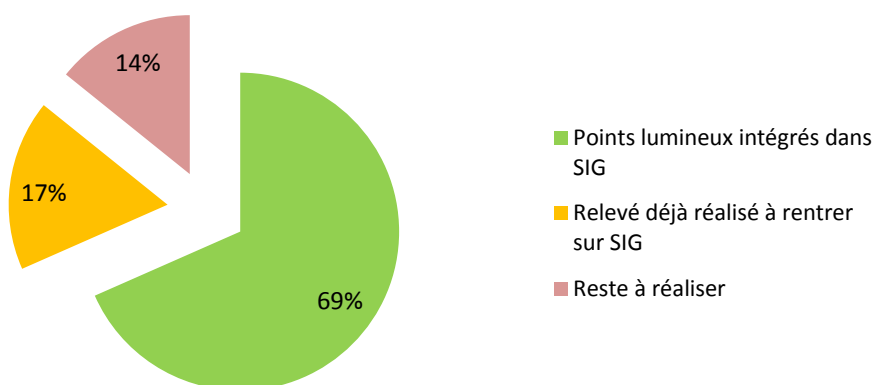
A ce jour, le SIG a intégré 28 976 points lumineux.

Nous avons effectué le relevé de 7 365 points lumineux actuellement en cours d'intégration sur le SIG.

Il nous reste à réaliser le levé de 6 024 points lumineux. Ce travail sera entièrement achevé fin 2014.

Points lumineux intégrés dans SIG	28 973
Relevé déjà réalisé à rentrer sur SIG	7 365
Reste à réaliser	6 024
	42 362

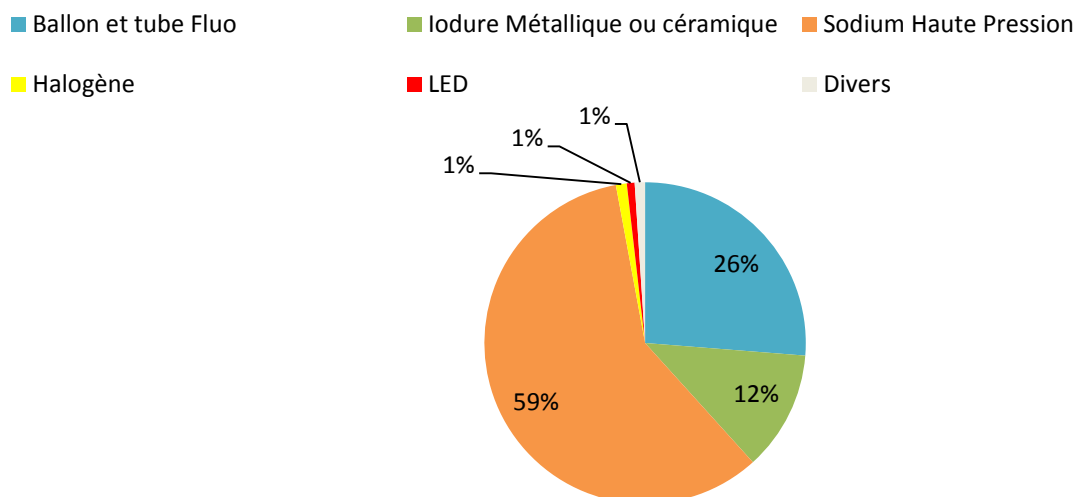
Bilan du SIG



Ce SIG va nous permettre de mieux connaître notre patrimoine et d'améliorer notre gestion.

La répartition par type de source est la suivante :

Répartition par type de source



2- Principales réalisations 2013

2.1 Electrification 2013 :

Les travaux, toutes natures confondues, réalisés sur le département se sont élevés à 8.1 M€ dont :

- Secteur rural : 7.5 M €
- Secteur urbain : 0.6 M €

La répartition géographique, pour les travaux en secteur rural et hors travaux divers, est la suivante :



Affectations 2013 (engagements des travaux d'électrification) réparties par programme :

Programme FACE	
renforcement	1 858 285 €
Extension	472 420 €
sécurisation	514 280 €
sécurisation faible section	146 510 €
enfouissement 2013	756 240 €

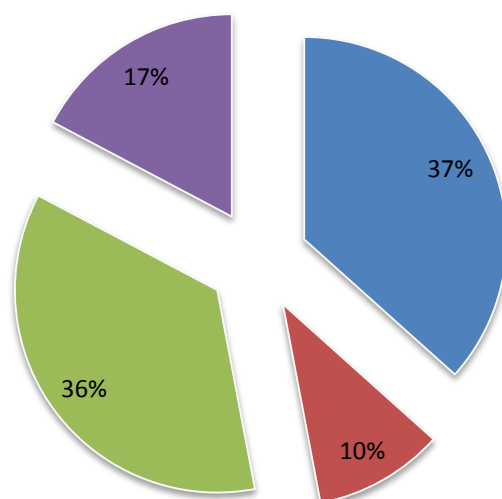
Programme SDE	
sde renforcement	300 000 €
Sde effacement	665 000 €
Sde complémentaire	371 228 €
Extension PCT	1 098 602 €

Art 8 - 2013	480 000 €
--------------	-----------

Bilan global	
Renforcement et Extension	2 330 705 €
Sécurisation fil nu et faible section	660 790 €
Enfouissement	2 272 468 €
Extension PCT	1 098 602 €
Total	6 362 565 €

Résultat technique global 2013

- Renforcement et Extension
- Sécurisation fil nu et faible section
- Enfouissement
- Extension PCT



2.2 Eclairage public – investissements 2013 :

Les travaux, toutes natures confondues, réalisés sur le département se sont élevés à 2.1 M€ dont 0.2 M € sur le programme ADEME (économies d'énergie)



2.3 Eclairage public – entretien 2013 :

Nombre de collectivités adhérentes au service

Nombre de communes.....	436
Nombre de sites gérés par le Conseil Général.....	3
SIVU.....	2
Communautés de communes.....	4
Total.....	445

Nombre de points lumineux : 42 000

Nombre de communes :

> 400 points lumineux.....	24
de 150 à 400 points lumineux	36
de 50 à 150 points lumineux	159
de 25 à 50 point lumineux	99
< points lumineux	127

Budget : Compte Administratif 2012

- **Dépenses**1 224 746 €
- **Participation des communes au service**654 493 €

Le service Entretien est équilibré par l'affectation d'une partie des taxes d'électricité.

Nouvelles adhésions

- ILHET : en cours de délibération
- LANNEMEZAN : en cours de réflexion

Evolution du personnel du service

En 2013, un agent est parti à la retraite et deux monteurs-électriciens ont été recrutés.

2.4 Acquisitions matérielles 2013 :

Le SDE a procédé en 2013 à 3 investissements matériels importants :

- **Equipement SIG/carto :** Achat matériel informatique - logiciel + tablettes (SIG IMAGE) pour **76 663.60 euros**
- **Camion-nacelle :**
 - Porteur (SNPD) pour **69 942.08 euros**
 - Nacelle (France élévateur) pour **101 401.19 euros**
- **Véhicule léger :**
 - Voiture ZOE pour **14 116.00 euros**

2.5 Emprunt 2013 :

L'emprunt pour le compte des communes a été réalisé avec la Banque Populaire qui a fait l'offre la moins disante.

Il est d'un montant de 969 063.20 euros à taux fixe (3.55%) sur 15 ans. Frais de dossier 970 euros.

Au 1^{er} janvier 2013, le capital restant dû, de l'ensemble de nos 23 contrats de prêts en cours était de **8 512 166.51 euros** :

- 7 emprunts à la Caisse d'Epargne,
- 7 emprunts à la banque Dexia CLF,
- 7 emprunts à la Caisse Régionale du Crédit agricole
- 2 emprunts à la Banque Populaire.

3- Evolution des programmes et des sources de financement

Les ressources principales du Syndicat, hors emprunts, sont les suivantes:

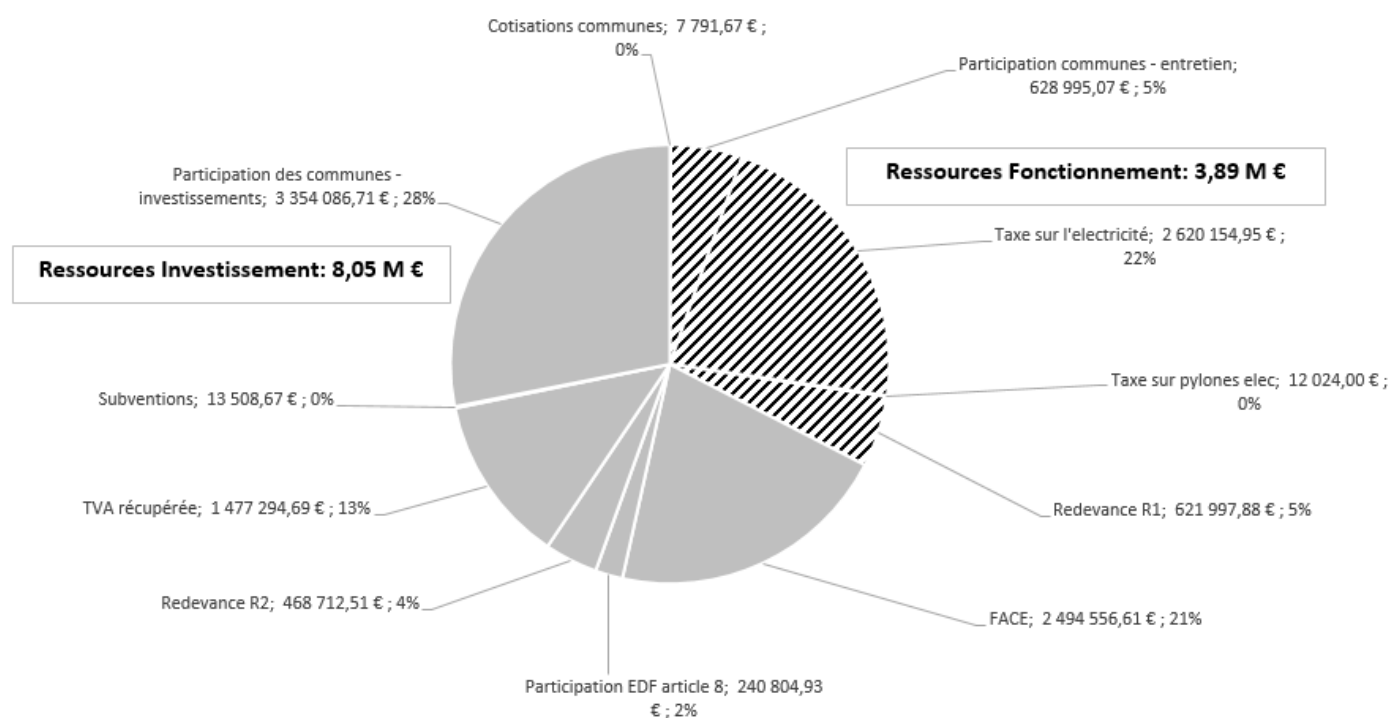
Fonctionnement :

- Cotisations des communes
- Redevance d'exploitation de la concession ERDF (R1)
- Taxe sur la consommation finale de l'électricité
- Taxes sur pylônes électriques
- Participation des communes aux charges d'entretien de l'éclairage Public (facturée au point lumineux)

Investissement :

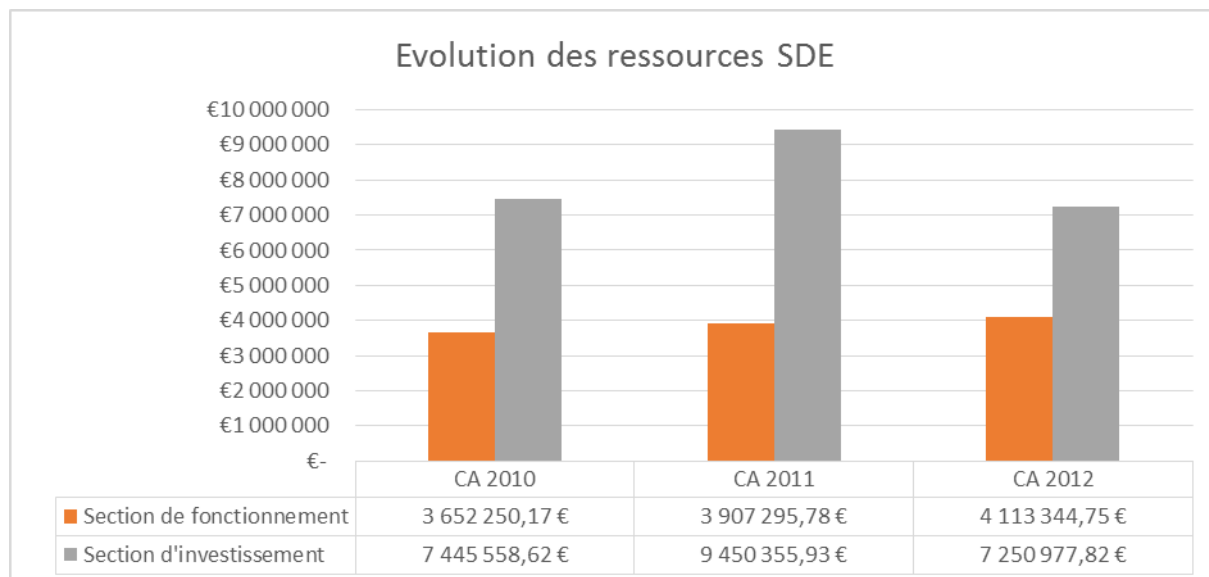
- Compte d'affectation spéciale FACE : électrification rurale
- Redevance d'investissement de la concession ERDF (R2)
- Participation ERDF pour l'enfouissement des réseaux des communes urbaines (article 8 de la concession)
- Participation des communes aux investissements
- Subventions des partenaires publics : ADEME, Région, Département
- Récupération de la TVA sur travaux d'investissements

Ressources SDE - Moyenne 2010 / 2012



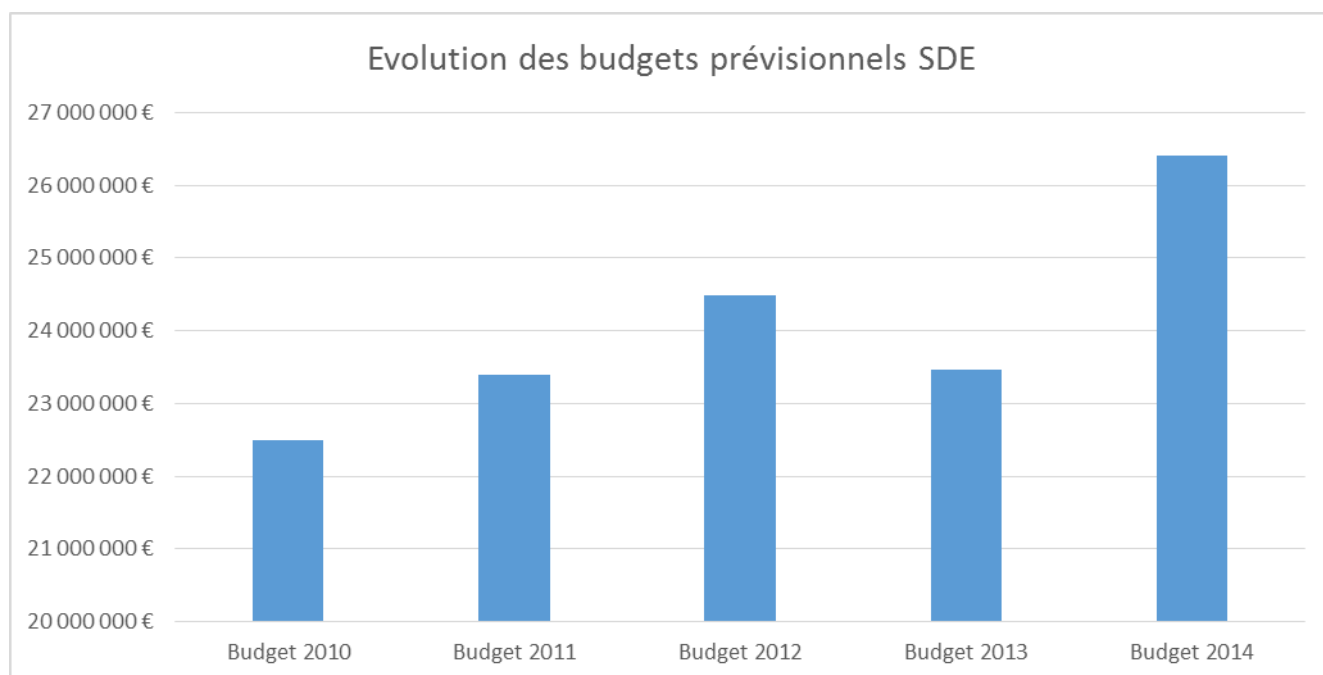
Les ressources de fonctionnement sont stables et même en légère croissance constante en lien avec l'augmentation de la taxe sur l'électricité.

Les ressources d'investissement sont moins stables car une grande partie (versements FACE, récupération TVA, redevances R2...) sont liées à l'avancement des opérations programmées les années antérieures.



Pour 2014, il ne devrait pas y avoir de surprise sur les ressources du Syndicat. En effet, l'enveloppe FACE nationale reste au même niveau que les années précédentes.

Les budgets - sections recettes- votés par le Syndicat incluent non seulement ces ressources mais également les emprunts réalisés par le SDE pour le compte des communes.



On note que les volumes des budgets du SDE sont en croissance mais sont très élevés en lien avec la difficulté à apprécier la réalisation exacte des travaux dans le courant de l'année. Cette situation conduit à un taux important de « restes à réaliser ». Dans le cadre d'une gestion saine du Syndicat, il est important de réduire ces volumes.

4- Orientations générales 2014 et engagements pluriannuels envisagés

4-1 Résultat des appels d'offres travaux

2014 est l'année de renouvellement des marchés et donc des entreprises titulaires des lots géographiques. Ces marchés sont reconductibles 3 fois annuellement, avec deux mois de préavis pour les dénoncer.

Suite à appel d'offres les entreprises retenues sont les suivantes :



4-2 Orientation générale pour le suivi des programmes : améliorer la gestion et le suivi des programmes

Les services du SDE adopteront en 2014 des méthodes de suivi plus précises à l'aide d'outils de pilotage basés sur des tableaux de bords et des indicateurs partagés avec les entreprises.

Les propositions en terme budgétaire sont les suivantes :

- Solder les opérations anciennes de façon à ne garder en stock que les opérations programmées il y a moins de 3 ans. Cette proposition conduira à réduire en 2014 les programmes sur fonds propres afin de permettre de solder ces opérations anciennes
- Programmer à titre exceptionnel des études avec travaux différés

4-3 Programmes « électrification »

Le montant des aides FACE n'étant pas connu à l'heure actuelle, les volumes budgétaires disponibles ne le sont pas non plus. Toutefois, dans la mesure où il n'est pas envisagé de changements fondamentaux, les montants des programmes 2014 ne devraient pas être très différents de l'année 2013.

Les programmes complémentaires sur fonds propres du SDE seront utilisés comme chaque année pour prendre en compte des opérations non financées par les enveloppes FACE avec l'orientation suivante :

- Maintenir voire renforcer la sécurisation du réseau par la résorption des « fils nus »

4-4 Eclairage Public investissements

L'éclairage public est un secteur en forte évolution et qui concentre de nouveaux enjeux sociaux et environnementaux :

- Maîtrise des coûts de l'Energie
- Maîtrise de la pollution lumineuse
- Obsolescence prochaine des matériels (ampoules utilisant du mercure)

Le SDE s'est engagé sur ces sujets depuis plusieurs années : évolution des matériels, Réserve Internationale de Ciel Etoilé...

Il apparaît important de pouvoir faire face financièrement à ces nouveaux enjeux.

C'est pourquoi le Bureau a travaillé sur de nouvelles règles de financement des programmes d'éclairage public selon deux programmes :

- Un programme « éclairage public classique »
- Un programme « Eradication des luminaires utilisant des lampes à vapeur de mercure ou des tubes fluorescents ». Ce programme est lié au fait que ces lampes ne seront plus commercialisées à partir de 2015. Il sera engagé sur appel à projet.

Le tableau ci-après détaille les modalités financières appliquées à l'éclairage public.

Programmes	FC TVA / HT	SDE / HT	COMMUNE / HT
Eclairage public classique :			
Communes rurales et des communes urbaines reversant la taxe d'électricité	oui	50 % (plafonné à 15 000 euros/an)	50%
Communes urbaines ne reversant pas la taxe d'électricité	oui	25% (plafonné à 10 000 euros/an)	75%
Communes urbaines exerçant la distribution de l'énergie électrique	oui	0%	100%
Eradication des luminaires utilisant des lampes à vapeur de mercure ou des tubes fluorescents (obligation 2015)*:			
Communes rurales et des communes urbaines reversant la taxe d'électricité	oui	60 % (plafonné à 15 000 euros/an)	40 %
Communes urbaines ne reversant pas la taxe d'électricité	oui	30% (plafonné à 10 000 euros/an)	70%
Communes urbaines exerçant la distribution de l'énergie électrique	oui	0%	100%
Etudes diagnostic de l'éclairage public			
Communes de moins de 500 points lumineux	non	100% en régie	0%
Communes de plus de 500 points lumineux	non	50 % du TTC	50% du TTC

** Les certificats d'énergie sont récupérés par le SDE et contribuent au financement*

Le volume consacré par le SDE à l'éclairage public était jusqu'à présent de l'ordre de 600 à 700 000 € (par an) sur un total de 1,8 à 2 millions d'Euros HT.

La modification des règles de financement de ce programme conduirait à un surcoût de 100 000 €.

Par ailleurs, le parc géré par le SDE compte environ 10 000 points lumineux utilisant du mercure. Le coût de remplacement d'un luminaire de ce type est de l'ordre de 500 €.

Au final, il semble possible de pouvoir inscrire au budget du SDE, une enveloppe d' **1 million d'Euros soit 500 000 euros** affectés à chacun des programmes. Le SDE établira des contacts avec ses partenaires pour voir si ces derniers peuvent contribuer financièrement à ces programmes (ADEME...)

4-5 Eclairage Public entretien

L'éclairage public nécessite une remise en question complète des processus et des couts d'intervention.

Le contexte est le suivant :

- L'évolution des matériels a diminué les consommations électriques à la charge des communes mais augmenté fortement le cout des consommables à la charge du SDE (ex : prix des ampoules multiplié par 10 ou 15, multiplication des composants électroniques....) ;
- La facturation aux communes ne distingue pas l'éclairage public de l'éclairage des stades et monuments alors que les charges sont très différentes ;
- Les exigences de sécurité sont de plus en plus forte (travaux électriques et en hauteur) et nécessitent des matériels performants ainsi que de nombreuses procédures encadrées ;
- Le service devrait par contre enregistrer de nouvelles adhésions ;

Pour 2013 les orientations seraient donc les suivantes :

- Mise en place d'un règlement de service et actualisation des prix du service par nature d'intervention ;
- Engagement d'une démarche qualité ;
- Mise en œuvre de l'outil cartographique et du suivi de l'entretien par ordinateur ;
- Recherche d'économies au travers de l'organisation du travail ;
- Mise en place de marchés spécifiques pour : les luminaires de Noël, les lampadaires accidentés et les stades ;
- Réflexion à mener sur l'astreinte de nuit, WE et jours fériés.

4-6 Nouvelles missions dans le domaine des énergies et des réseaux secs

Les nouveaux statuts sont vastes et offrent de nombreuses possibilités d'interventions nouvelles pour le Syndicat.

Pour autant le SDE n'a ni l'ambition ni les moyens de s'investir sur tous les sujets. Il importe d'analyser les contextes et mettre en place des stratégies de positionnement progressif.

L'objectif pour 2014, sera de travailler sur la base des effectifs et compétences actuels et sur quelques missions ciblées :

- La mise en place d'un schéma départemental de bornes électriques,
- L'engagement d'une réflexion départementale sur la desserte gaz,
- La récupération des CEE, pour le compte des communes,
- La coordination des réseaux secs pour intégrer les réseaux numériques,
- Le développement d'un programme « tranchées communes »

Si des communes suffisamment nombreuses en manifestaient le désir, le Syndicat pourrait aussi mettre en place le « conseil en énergie partagé » sur certains secteurs géographiques.

4-7 Investissements matériels

Il est proposé d'inscrire à titre prévisionnel 3 investissements importants :

- Le remplacement de la dernière nacelle ancienne (plus de 15 ans),
- Le remplacement d'un véhicule de 2004,
- L'équipement en matériel de repérage et de détection GPS des câbles du SDE.

4-8 Emprunt 2014

Le SDE emprunte chaque année entre 1 et 1.2 millions d'euros, pour une centaine de communes.

1/3 de ces emprunts le sont pour des montants < 5000 euros pour un total de l'ordre de 80 000 euros.

Fort de ce constat, le Bureau a retenu le principe de ne pas autoriser les recours à l'emprunt pour des sommes < 4000 euros, sauf si la situation financière de la commune le justifie.

4-9 Communication

Le SDE mettra en place un plan de communication dont les grandes lignes ont été validées en Bureau :

- Rapport d'activité 2013 ;
- Plaquette de présentation du SDE et de ses nouvelles missions ;
- Site internet : actualisation du site avec mise en ligne de la cartographie ;
- Mise en place d'un forum des maires sur l'éclairage public avec les entreprises ;
- Mise en place d'une journée d'échange avec un autre SDE ;
- Mise en place d'un prix « ciel étoilé » pour récompenser, annuellement, une commune « méritante » dans le domaine de l'éclairage public ;
- Mise en place d'une exposition itinérante présentant le SDE, ses nouvelles missions, avec matériel de démonstration ;
- Mise en place d'un espace de démonstration de l'Eclairage Public.

4-10 Valorisation des cotisations des communes

La cotisation annuelle des communes au SDE n'a pas été réévaluée depuis 1978. Elle est comprise entre 7 et 65 € et rapporte 7 700 € par an.

Il est proposé de l'actualiser pour l'affecter à terme cette recette au développement des outils cartographiques et de communication qui sont devenus indispensables à l'exercice des missions et des responsabilités du SDE : Le coût de gestion et de maintenance de l'outil est de l'ordre de 80 000 €.

Pour 2014, il est proposé :

- D'actualiser au taux de l'inflation depuis 1978 le montant des cotisations
- De poursuivre les réflexions sur l'ajustement des cotisations à soumettre au comité syndical